



M^{me} Julie Martel
Coordonnatrice, Performance énergétique
et décarbonation

Quelle est la meilleure solution pour décarboner les actifs municipaux ?

Q: Quelle place les municipalités occupent-elles dans la lutte aux changements climatiques et les efforts de décarbonation du Québec ?

R: La lutte aux changements climatiques est sans aucun doute l'un des défis les plus importants des prochaines années. Pour y arriver, tous les milieux doivent être mis à contribution : les différents paliers de gouvernement, les entreprises, les milieux institutionnels et les citoyens. Le gouvernement du Québec a demandé à toutes les municipalités de se doter d'un plan de lutte contre les changements climatiques complémentaire au Plan pour une économie verte 2030. La décarbonation des infrastructures municipales et l'amélioration de leur performance énergétique sont des actions concrètes qui contribuent à l'effort collectif demandé.

Conséquemment, et afin de venir directement en aide aux municipalités québécoises, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis sur pied, après plusieurs années de préparation, une filiale qui agira à titre de Super ESE (entreprise de services écoénergétiques): ÉcoÉnergie 360. Cette initiative, lancée en mai dernier, offre une solution clé en main : elle prend en charge toutes les étapes d'un projet de rénovations écoénergétiques d'actifs municipaux, en assure la gestion et, surtout, son financement. C'est la solution qui permet de lever les barrières à la décarbonation précédemment mentionnées.

Il faut ici se rappeler que les municipalités sont des organismes publics qui ne sont pas autorisés à conclure des contrats de gré à gré avec des entreprises privées. Cela complique la possibilité pour elles de bénéficier de certains programmes. Cependant, en vertu d'une loi privée (2021 – PL 202), elles peuvent maintenant conclure avec la FQM et ses filiales des contrats de gré à gré, sans limite de montant contractuel, et donc bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360.

Q: Existe-t-il une solution pour aider les municipalités dans leurs efforts de décarbonation sans que cela soit compliqué et coûteux pour elles ?

R: Parce que les infrastructures municipales sont d'importants vecteurs d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de consommation énergétique, leur rôle dans l'atteinte des objectifs de décarbonation est en effet central. Or, il existe de nombreuses barrières à la mise en œuvre des projets de décarbonation et d'efficacité énergétique pour les municipalités, non seulement chez celles de petite et moyenne taille, mais aussi dans les grandes villes. Pensons notamment à la complexité de la mise en œuvre d'un tel projet, à la disponibilité des ressources, au manque d'expertise technique, à l'importance de l'investissement que nécessite ce type de travaux, aux impacts sur la dette et les finances municipales, sans compter l'encadrement légal complexe.

Q: Quels sont les grands principes de ce programme et à quel point est-il avantageux pour les municipalités ?

R: L'élément central d'ÉcoÉnergie 360 est que ce programme est basé sur un concept connu dans le milieu de la rénovation écoénergétique, soit le contrat de performance énergétique (CPE), que l'on a adapté au milieu municipal. Ce type de contrat se caractérise par le fait que le coût des travaux se finance à même les économies d'énergie générées par ces rénovations. Pour une municipalité, cela signifie qu'il n'y a pas de mise de fonds, ni règlement d'emprunt, ni effet sur l'endettement net à long terme¹. Son implication est minime et consiste principalement à fournir la liste de ses actifs municipaux ainsi qu'à donner accès à ses données de consommation énergétique des trois dernières années et à ses installations pour évaluation et réalisation des travaux. Ce sera à l'entreprise de services écoénergétiques qui aura remporté l'appel d'offres sur la base des plus grandes économies d'énergie garanties d'assumer les risques techniques et financiers du projet. On parle véritablement d'un projet clé en main.

¹ En attente de l'approbation du MAMH pour intégration aux règles de gestion financière municipales.



L'objectif est d'en faire le plus possible, de générer le plus d'économie et, par le fait même, de parvenir à la plus grande réduction des GES dans chacun des projets. ÉcoÉnergie 360 change complètement la donne par rapport aux façons de faire habituelles.

Il n'y a donc rien à perdre, mais bien au contraire tout à gagner à faire évaluer le potentiel des travaux de rénovations écoénergétiques pour une municipalité qui souhaite joindre le mouvement *Ma municipalité verte* dont fait partie le programme ÉcoÉnergie 360.

Q: Dans ce cas, que faire de l'équipement désuet qui doit être changé à courte échéance? Et y a-t-il une date limite pour entrer dans le programme?

R: L'objectif de la FQM et de sa filiale ÉcoÉnergie 360 n'est aucunement d'empêcher ou de ralentir les travaux urgents qui doivent être réalisés dans les municipalités. Chaque cas est unique. Une municipalité ou une ville qui doit aller de l'avant pour une raison ou pour une autre ne se disqualifie pas pour le futur. Le projet se mettra en place au rythme de la municipalité, selon ses réalités et disponibilités. Il n'y a pas de date pour faire état de son intérêt à participer et ce n'est pas une subvention; c'est important de le préciser. D'ailleurs, une municipalité pourrait très bien bénéficier d'une subvention à l'intérieur de son projet de rénovations écoénergétiques; l'ESE se chargera de l'identifier et d'inclure toutes les aides additionnelles disponibles dans son offre afin qu'elle soit la plus optimale possible.

Il est important pour les municipalités de savoir que l'évaluation du potentiel du projet de rénovations écoénergétiques de ses actifs, c'est-à-dire la phase qui précède la signature des contrats avec ÉcoÉnergie 360 une fois l'appel d'offres remporté, est absolument sans frais à l'heure actuelle et ne comporte pas d'engagement. La FQM est bénéficiaire d'une aide financière importante de Ressources naturelles Canada, ce qui permet à son initiative d'être offerte sans frais pour les prochaines années à toutes les municipalités du Québec, qu'elles soient membres ou non de la FQM.

Q: Qu'est-ce que « Ma municipalité verte » et quel est son lien avec ÉcoÉnergie 360?

Lancée au congrès annuel des membres de la FQM de 2024, *Ma municipalité verte* propose plusieurs solutions conçues et adaptées au monde municipal, et répondant aux enjeux et défis croissants liés aux changements climatiques et à la transition énergétique, dont la gestion durable de l'eau, l'accompagnement de projets en énergies renouvelables, l'élaboration de Plans climat, les projets de protection contre l'érosion côtière et riveraine, et plusieurs autres initiatives vertes visant à rendre nos communautés plus durables.

ÉcoÉnergie 360 est donc l'une des solutions proposées par *Ma municipalité verte* destinées à accompagner, à soutenir et à renforcer concrètement les capacités des municipalités dans leurs efforts de décarbonation et de transition énergétique et climatique.

Par son rôle, son expérience concrète et ses responsabilités en aménagement du territoire, le monde municipal est devenu un acteur incontournable dans le développement du secteur énergétique au Québec, tant en ce qui concerne l'offre que la demande. En tant que **porte-parole des régions du Québec**, la FQM continuera ses interventions afin de favoriser les partenariats avec les communautés locales et régionales comme elle l'a toujours fait, dans le respect de sa mission, tout comme elle continuera de chercher des solutions dans le but de répondre aux nombreux défis que vivent ces communautés.

